

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-259 du 15 Septembre 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 15 Septembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 Septembre 1980, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Septembre 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MSP-MTC 6 Autres  
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-